

Acte de mariage de VISSAC Louis et VEDRINES Catherine [822]x[823].

Le quatrième de mois de juillet mil sept cent douze a été célébré mariage en l'église de céans, par moi soussigné, entre Louis VISSAC, fils à feus Joseph et Jeanne LAURENS du présent lieu et paroisse de Paulhac, âgé d'environ dix-sept ans, étant sous la puissance de Pierre ROLLAND, son tuteur et oncle des (illisible), et Catherine VEDRINES, fille à Bernard et à Agnès SEGUY, âgée d'environ vingt-six ans, étant sous la puissance des susdits parents du lieu et paroisse de Paulhac. Et après la canonique publication des bans à laquelle il n'y a point eu d'opposition ont ledit Pierre ROLLAND son dit tuteur, Guillaume LAURENS son ayeul maternel, Jacques VEDRINES, frère de ladite épouse et Joseph BARLIER signés avec ledit ROLLAND, tous les autres illitérés ainsi que les parties contractantes.